

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mars 2024

**Nombre de Membres : Afférents : 8 Présents : 6\_\_ Qui ont pris part au vote : 6\_\_  
A l'unanimité\_\_ Pour : 6\_\_ Contre : 0\_\_ Abstention : 0\_\_**

Le conseil ayant été convoqué l'an 2024, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 01 mars 2024.

**Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil municipal a été de nouveau convoqué :**

L'an 2024, le 26 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 21 mars 2024.

**Le Conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.**

**Présents :** Mmes Violette FERNANDES, Maire, Ingrid YENK ; MM : Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Guy LACOUDRE, Paul DELUGE,

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents : Sandra TORASSO et Alain PLANCHON

**A été nommé(e) secrétaire :** Nicolas MILLET

### 2024\_0008– ADPOTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE (22500)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 272 205,67€
- Dépenses et recettes d'investissement : 672 713,51€

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés dans son ensemble le budget primitif 2024 du budget de la Commune (22500) qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	272 205,67 €	272 205,67 €
INVESTISSEMENT	672 713,51 €	672 713,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>944 919,18 €</b>	<b>944 919,18 €</b>

Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240329-2024\_0008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024

Le Maire

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance  
Nicolas MILLET